

LE QUARTER HORSE

ORIGINE

Le Quarter Horse est la première race de chevaux implantée sur le continent américain. Elle est issue des croisements de différents courants de sang (ibériques, barbes, arabes, anglais ainsi que des races régionales) des chevaux emportés par les conquistadors européens, il y a environ quatre siècles. Le Quarter Horse dispose ainsi d'une formidable richesse génétique dont la première sélection visa à fournir des chevaux serviables, compacts et robustes, afin de servir les nécessités de conquête et de travail de l'époque. Les noms de « Steel dust » « Quarter Miller » puis « Quarter Horse » lui furent donnés par les planteurs de coton et de tabac, qui organisaient des courses dans la rue principale du village, pour saluer son extrême vélocité sur 400m (« a quarter mile »). A l'heure actuelle, le Quarter Horse est toujours le cheval le plus rapide au monde sur cette distance.



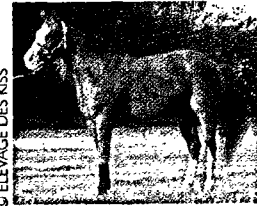
En 1941 naquit l'unique stud-book de la race, l'American Quarter Horse association (AQHA) à Amarillo au Texas, avec l'inscription du premier Quarter Horse « Wimpy ». Depuis ce jour, l'AQHA gère les orientations de la race et le plus grand stud-book mondial avec plus de 4 millions de Quarter Horse inscrits dans 77 pays. Pour être enregistré, un Quarter Horse doit être le fruit de l'union de deux parents Quarter ou d'un Quarter et d'un Pur-sang anglais.

MORPHOLOGIE

Le Quarter Horse est un cheval compact avec une forte musculature,

des membres fins et secs, une petite tête expressive au chanfrein droit et aux ganaches développées, une encolure bien greffée dotée d'un garrot peu prononcé. Son dos court et son arrière main puissante en font un cheval très habile et vélocé, doté d'un grand équilibre naturel. L'AQHA ne fixe aucune limite de taille, mais la majorité des Quarter Horse ont une taille comprise entre 1,50m et 1,60m. Toutes les couleurs sont admises, exceptées les robes dont les marques blanches sont situées sur le corps ou lorsqu'elles s'étendent au-delà des articulations du genoux et/ou jarret.

Son sang est si fort qu'il résiste à tous les croisements, et garde ce qui lui est propre depuis plus de trois siècles :



© ELEVAGE DES KISS

« Scrapetta »

le Quarter Horse est le cheval le plus éclectique que le monde ait connu.

CARACTÈRE ET UTILISATION

Fruit d'une sélection séculaire au service de l'homme, le Quarter Horse a hérité d'un caractère extrêmement fiable et docile, ainsi que d'une très bonne faculté d'apprentissage. C'est le cheval de sport le plus polyvalent au monde, qui se distingue dans la quinzaine de disciplines équestres reconnues, notamment par l'AQHA, de la course de vitesse aux épreuves de travail du bétail, en passant par le reining ou le dressage. Cet athlète au caractère docile et proche de l'homme en fait aussi un cheval de loisir idéal qui séduira toute la famille : de l'enfant au senior, du débutant au cavalier confirmé.

GESTION

L'AQHA est représentée à travers le monde par des associations nationales qui assurent la gestion et la promotion de la race dans leur pays respectifs. En France, c'est l'association française du Quarter Horse (AFQH) qui a cette responsabilité et qui est votre



© SOPHIE LERESOUR

Le Quarter Horse, un cheval à l'excellent mental

interlocuteur. L'AQHA incite à la pratique équestre qu'elle soit de loisir au travers du « Loisir program » ou de concours dont certains richement dotés. Parmi les concours les plus importants qui ont lieu chaque année, on peut citer le championnat d'Europe (Kreuth, Allemagne), le championnat du monde (Oklahoma City, USA) qui réunit environ 2 000 Quarter Horse qualifiés et le Congress (Columbus, USA) avec plus de 8 000 chevaux engagés. ■

Armand PELUSO
Secrétaire de l'AFQH

En savoir plus
www.aqha.com
www.afqh.org

L'arrêté du 3 mars 2008 officialise l'agrément de l'association française des Quarter Horses (AFQH). La première commission de Stud-book s'est tenue le 8 avril 2009, et a notamment travaillé sur le projet de règlement de registre français du Quarter Horse. Celui-ci devra ensuite faire l'objet d'une validation par la commission du livre généalogique et être approuvé par arrêté du ministère.